

**DÉCRET N° 99 - 49 DU 25 MARS 1999
INSTITUANT UNE JOURNÉE CONSACRÉE À L'ASSAINISSEMENT
ET À LA PROPRETÉ DE LA VILLE DE BRAZZAVILLE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 45-75 du 15 mars 1975 instituant le code du travail ;

Vu la loi n° 6-96 du 6 mars 1996 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 45-75 du 15 mars 1975 instituant le code du travail ;

Vu le décret n° 95-85 du 14 avril 1995 fixant les horaires de travail des administrations et des établissements publics administratifs ;

Vu le décret n° 99-9 du 28 janvier 1999 instituant une journée consacrée à l'assainissement et à la propreté de la ville de Brazzaville ;

Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérimés des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

D E C R E T E :

Article premier.- En application de la décision du Conseil des ministres en date du 24 mars 1999, le premier et le troisième vendredi de chaque mois sont consacrés à l'assainissement et à la propreté des administrations, des lieux publics, des établissements publics et privés de la ville de Brazzaville. Ces journées sont considérées comme journées de travail.

Les opérations d'assainissement et de propreté, dans les établissements scolaires et universitaires, s'effectuent le samedi.

Article 2.- Des permanences sont à assurer, toutefois, dans les magasins d'alimentation, les entreprises de transport, de distribution d'eau, d'énergie, de télécommunications, les hôpitaux et dans tout autre service dont le fonctionnement est indispensable aux besoins vitaux et essentiels de la collectivité.

Article 3.- Les dispositions du présent décret, qui abrogent celles du décret sus-visé, n° 99-9 du 28 janvier 1999 , prennent effet à compter du 1^{er} avril 1999./-

Fait à Brazzaville, le 25 mars 1999


Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale, en mission :

Le ministre à la Présidence de la République, chargé du cabinet du chef de l'Etat et du contrôle d'Etat


Gérard BITSINDOU.-